DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-161
Délibération portant sur le Budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères - Décision modificative n° 2

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 25
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 02/12/2025
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme BOUSQUET Marie-Hélène donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. DARMAGNAC Frédéric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, Mme DUBOIS Catherine, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-161-DE
Date.de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Rapporteur : Monsieur Manuel DIAZ

Madame la présidente indique qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

En effet, à la demande de la trésorerie, il convient de provisionner les créances douteuses, à minima 15 % des créances de plus de deux ans. Il s'agit d'opérations d'ordre semi-budgétaire. De ce fait, les crédits budgétaires n'étant pas inscrits au budget primitif 2025 (chapitre 68), il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
68-6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	1 750,00 €	74-747888	Autres organismes	1 750,00 €
Total des dépenses		**1 750,00 €**	**Total des recettes**		**1 750,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions modificatives précitées
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 09 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-161-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025